



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil Spécial du 21 février 2011**

Arrêté préfectoral N°2011-1432 du 11 février 2011

Objet : Ouverture du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe du Ministère de l'intérieur et de l'outre-mer (Services déconcentrés)

Article 1 : Est autorisée, au titre de l'année 2011, l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de l'Intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales – services déconcentrés.

Article 2 : Le nombre de postes offerts au recrutement visé à l'article précédent fera l'objet d'un arrêté préfectoral ultérieur.

Article 3 : Les candidatures doivent être adressées par voie postale exclusivement auprès de la préfecture du Rhône – DRHF/BRH/ Section Concours & Recrutements – 106 rue Pierre Corneille – 69419 Lyon cedex 03 à partir du mardi 15 février 2011 et au plus tard jusqu'au lundi 14 mars 2011 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Article 4 : Le dossier de candidature doit comporter un dossier d'inscription, une lettre de candidature manuscrite, un curriculum vitae dactylographié détaillé indiquant le niveau d'études, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ainsi que 3 timbres postaux ou étiquettes autocollantes à 0.58 €. Seuls les candidats dont le dossier de candidature aura été sélectionné par la commission de sélection seront convoqués à un entretien.

Article 5 : La date des auditions, la composition de la commission de sélection et la liste des candidats admis à être auditionnés feront l'objet d'arrêtés préfectoraux ultérieurs.

Article 6 : M. le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
La Secrétaire générale  
Josiane CHEVALIER